



GUIDE D'INFORMATION
POUR L'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2012 - 2013

www.mesrs.dz
www.orientation.esi.dz
www.esi.dz

EXPOSITION DE LA MÉMOIRE ET DES RÉALISATIONS

عيد الجزائر

2012 1962

VISITEZ L'EXPOSITION DE LA MÉMOIRE ET DES RÉALISATIONS ET LES PORTES OUVERTES SUR L'UNIVERSITÉ

PALAIS DES EXPOSITIONS - PINS MARITIMES - ALGER

Du 7 au 20 juillet 2012

Le MESRS expose au pavillon G "GOURARA",
en face de la place de l'Unité africaine au Palais des expositions



Ce guide a été conçu et réalisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Achévé d'imprimer sur les presses de:

L'OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale, Ben Aknoun - ALGER

SOMMAIRE

Sommaire	03
Préambule : Félicitations et présentation du guide du bachelier 2012	04
ETAPE 1 : JE M'INFORME	05
Je commence par lire attentivement la CHARTE DE MES DROITS ET DEVOIRS	05
Je prends le temps de lire attentivement le guide et la circulaire ministérielle : Je prends connaissance des règles et des conditions d'accès aux études supérieures et des formalités à accomplir pour ma pré inscription et mon inscription définitive	06
Je prends connaissance des FORMATIONS SUPERIEURES OFFERTES AUX BACHELIERS 2012	7-10
Je prends le temps de me renseigner sur mon futur métier et la formation qui y prépare	11
ETAPE 2 : J'ACCOMPLIS LES FORMALITES	12
J'entre dans le site dédié aux formalités d'accès aux études supérieures (Pré inscription, confirmation de la pré inscription, orientation et recours)	12
J'imprime ma LISTE DES POSSIBILITES et la FICHE DE VŒUX «papier»	12
Je fais ma pré inscription en ligne du 09 au 13 juillet 2012: je remplis et j'envoie ma FICHE DE VŒUX en ligne.	13
Je procède, entre le 14 et le 15 juillet 2012, à la confirmation, en ligne, de ma pré inscription. Ou je modifie la fiche de vœux que j'avais remplie auparavant	14
Je prends connaissance de mon affectation, à partir du 22 juillet 2012	14
J'introduis, ÉVENTUELLEMENT, un recours, entre le 22 et le 24 juillet 2012	14
Je procède, entre le 26 et le 30 juillet 2012, au plus tard, à mon inscription définitive auprès de l'Établissement dans lequel j'ai été affecté	15
Je prends connaissance de la programmation des enseignements pour 2012-2013	15
Je procède aux formalités d'accès aux œuvres universitaires	15
FICHE DE VŒUX « PAPIER »: Etat civil (Brouillon pour s'exercer)	16
FICHE DE VŒUX « PAPIER »: Choix des formations (Brouillon pour s'exercer)	16

Cher bachelier, toutes nos Félicitations ! Et bienvenue dans la communauté universitaire !

Tu viens de franchir un pas décisif dans ta vie : ta réussite au Baccalauréat, qui récompense tant d'années d'efforts et de sacrifices et qui t'ouvre l'accès à une formation universitaire.

Le choix de cette formation devra être, à l'évidence, largement déterminé par le métier auquel te destinent, à la fois, ta vocation et tes capacités. C'est pourquoi tu dois faire le bon choix parmi les formations, nombreuses et diversifiées, que les établissements du Secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique proposent à la promotion 2012 des bacheliers, dont tu as le mérite de faire partie.

Tu trouveras, aux pages 7 à 10 du GUIDE DU BACHELIER 2012, la liste complète des formations supérieures en Algérie, avec un renvoi à la page correspondant à chaque formation, dans la Circulaire ministérielle n° 02 du 03 Rajab 1433 H, correspondant au 24 Mai 2012, relative à la pré inscription et à l'orientation des titulaires du Baccalauréat au titre de l'année universitaire 2012-2013.

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, souscrivant au principe de garantir une place pédagogique à tous les bacheliers, sans exception, tout en accédant à une demande sociale diversifiée, offre une large panoplie de formations, réparties sur l'ensemble du territoire national :

I- Les FORMATIONS DANS LE SYSTÈME LMD (Licence, Master, Doctorat) couvrent tous les domaines et filières de formation et sont présentes dans toutes les Universités et les Centres Universitaires. *Voir Circulaire ministérielle, Annexe 01, pages 8 à 24 et Guide du bachelier 2012, pages 7 à 9.*

II- Les DOMAINES OU FILIÈRES A RECRUTEMENT NATIONAL, dont l'accès est ouvert aux candidats remplissant des conditions pédagogiques spécifiques d'inscription, et provenant de toutes les wilayas du pays, pour leur permettre de bénéficier des meilleures conditions de formation (Enseignement, encadrement, documentation, environnement de recherche). *Voir Circulaire ministérielle, Annexe 02 pages 25 à 27 et Guide du bachelier 2012, pages 8 et 9.*

III- Les ÉCOLES PRÉPARATOIRES et les CLASSES PRÉPARATOIRES INTÉGRÉES, (*Voir Circulaire ministérielle, Annexe 03, page 28 et 29, et Guide du bachelier 2012, page 9*) dans lesquelles la formation dure deux années. Elles préparent les étudiants au concours d'accès aux Écoles Nationales Supérieures énumérées à la page 38 de la circulaire ministérielle et à la page 10 du Guide du bachelier 2012.

IV- Les ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES (ENS de Technologie, ENS Vétérinaire, ENS Agronomique, ENS des Sciences de la Mer et l'Aménagement du Littoral), *Voir Circulaire ministérielle, Annexe 04, page 30, et page 9 du Guide du bachelier 2012*, et les ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES (Kouba, Bouzaréah, Constantine, Skikda, Laghouat) qui recrutent leurs élèves directement en première année. *Voir Circulaire ministérielle, Annexe 04, pages 31 à 34 et Guide du bachelier 2012, pages 9 et 10.*

V- Les FORMATIONS DANS LE SYSTÈME CLASSIQUE continuent à être assurées dans certaines spécialités. *Voir Circulaire ministérielle, Annexe 05, pages 35 et 36 et Guide du bachelier 2012, page 10.*

VI- Les AUTRES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES. *Voir Circulaire ministérielle, Annexe 07, page 38 et Guide du bachelier 2012, page 10.*

Après une lecture attentive de ce Guide et de la Circulaire ministérielle du 24 Mai 2012, tu seras en mesure de faire le bon choix de la formation supérieure que tu souhaites entreprendre, et d'accomplir ainsi convenablement les formalités nécessaires pour garantir ton inscription, dans les délais impartis, auprès d'un établissement universitaire.

Voici ton agenda de candidat aux études supérieures. Tu es tenu d'en respecter les échéances

Le 07 juillet 2012 :

Début des «Portes ouvertes sur l'université» au Palais des Expositions d'Alger (Pins maritimes) et dans tous les établissements d'enseignement supérieur
Ouverture des sites Internet dédiés à l'inscription universitaire.

Le 09 juillet 2012 :

Période des pré inscriptions

Du 09 au 13 juillet 2012 :

Période de confirmation des pré inscriptions

Du 14 au 15 juillet 2012 :

Affectation et recours en ligne

Du 22 au 24 juillet 2012 :

Tests d'aptitude et entretiens (pour l'accès à certains établissements)

Du 23 au 26 juillet 2012 :

Inscriptions définitives auprès des établissements universitaires

**CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS
DU CANDIDAT A UNE FORMATION SUPÉRIEURE****Moi, candidat à l'inscription universitaire pour 2012-2013, ai le droit de :**

- Disposer d'un code personnel de pré inscription, dont l'intégrité et la confidentialité sont garanties jusqu'au retrait de mon relevé de notes du Baccalauréat.
- Obtenir toute information et explication susceptibles d'éclairer mes choix, notamment auprès des établissements universitaires, et à travers le forum de discussion mis à la disposition des candidats sur le site web www.mesrs.dz
- Obtenir l'accès gratuit aux sites Internet dédiés aux inscriptions universitaires, dans les cyberespaces des établissements universitaires.
- Classer mes vœux en toute liberté, conformément à la Circulaire ministérielle n° 02 du 03 Rajab 1433 H, correspondant au 24 Mai 2012, relative à la pré inscription et à l'orientation des titulaires du Baccalauréat au titre de l'année universitaire 2012-2013.
- Obtenir une copie de ma fiche de vœux lors de la confirmation de ma pré inscription en ligne.
- Consulter la position de mes choix après le traitement national informatisé des fiches de vœux.
- Obtenir ma fiche d'affectation.
- Me voir proposer une réorientation dans le cas où je suis déclaré non admis dans une filière subordonnée à un test d'aptitude ou à un entretien.

Moi, candidat à l'inscription universitaire pour 2012-2013, m'engage à :

- Préserver la confidentialité de mon code personnel d'inscription figurant dans mon relevé de notes du Baccalauréat. En conséquence, l'Administration du MESRS ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation de mon code personnel, par une tierce personne.
- Lire attentivement toutes les informations concernant les étapes de la procédure d'inscription universitaire, dans le but de m'y conformer strictement.
- Respecter l'agenda fixé pour la pré inscription, la confirmation de la pré inscription, l'affectation et le recours, et l'inscription définitive, tels que définis dans la Circulaire ministérielle du 24 Mai 2012 et le Guide qui ont été mis à ma disposition.
- Effectuer, entre le 09 et le 13 juillet 2012, ma pré inscription en ligne, dans le respect des conditions, générales et particulières, des règles et de la procédure énoncées dans la Circulaire ministérielle, et notamment :
 - Remplir ma fiche de vœux en classant mes dix vœux par ordre décroissant.
 - Fournir et saisir dans la fiche de vœux toutes les informations qui me sont demandées.
 - Vérifier et m'assurer de l'envoi réel en ligne de ma fiche de vœux, et en imprimer une copie.
- Procéder, entre le 14 et le 15 juillet 2012, à la modification éventuelle de ma fiche de vœux, et à la confirmation de ma pré inscription.
- Consulter, à partir du 22 juillet 2012, la proposition d'affectation, en vue de mon inscription définitive ou d'un recours.
- Procéder, entre le 26 juillet et le 30 juillet 2012, à mon inscription définitive auprès de l'établissement d'affectation.

Case à cocher dans le site web pour continuer les formalités

J'accepte les termes de cette Charte

**Je prends le temps de lire attentivement le guide et la circulaire ministérielle:
Je prends connaissance des règles et des conditions d'accès aux études supérieures
et des formalités à accomplir**

Pour te permettre de te familiariser avec les règles et les conditions d'accès aux études supérieures, et d'accomplir convenablement les formalités aboutissant à ton inscription universitaire, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique met à ta disposition :

- **Ce GUIDE (GUIDE DU BACHELIER 2012)**
- **LA CIRCULAIRE MINISTERIELLE** n° 02 du 03 Rajab 1433 H, correspondant au 24 Mai 2012, relative à la pré inscription et à l'orientation des titulaires du Baccalauréat au titre de l'année universitaire 2012-2013.

Ces deux documents t'ont été remis (en version papier) lors du retrait de ton diplôme du Baccalauréat et de ton relevé de notes. Sinon, l'Établissement universitaire le plus proche te les procurera à ta demande.

Tu peux aussi consulter le Guide et la Circulaire dans leur forme numérique, sur les sites web dédiés à l'inscription universitaire www.orientation.esi.dz et www.mesrs.dz et sur les sites web des établissements universitaires. (Ces documents sont accessibles sans mot de passe)

Pour découvrir, dans la Circulaire du 24 Mai 2012, les formations qui te concernent ou qui t'intéressent, consulte les tableaux aux pages de 7 à 10 du Guide du bachelier 2012 :

PRESENTATION DES FORMATIONS SUPERIEURES OFFERTES AUX BACHELIERS 2012.

Ces tableaux dans le Guide te permettent de localiser les formations (numéro de page fourni), et ainsi, tu pourras aller directement consulter la page correspondante dans la Circulaire.

Dans les sites web dédiés, un lien te mène directement dans les pages de la Circulaire que tu veux consulter (les formations proposées sont «cliquables» et directement «adressables»).

Dans les mêmes sites web, toutes les formations figurant dans la circulaire ministérielle sont regroupées par établissement universitaire, elles sont également «cliquables» et directement «adressables».

Je prends connaissance des formations offertes aux Bacheliers 2012

I. LES FORMATIONS DANS LE SYSTÈME LMD (Licence Master Doctorat)	Code	Voir conditions d'accès dans la Circulaire, Page n°
1. SCIENCES ET TECHNOLOGIES	D 01	
11. Technologie	011	09
12. Architecture et urbanisme	012	10
13. Mines	013	10
14. Génie électrique et informatique industrielle	014	10
15. Génie mécanique et productique	015	10
16. Génie industriel et maintenance	016	10
2. SCIENCES DE LA MATIÈRE	D 02	11
3. MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE	D 03	12
4. SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE	D 04	13
5. SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	D 05	14
51. Sciences de la Terre et de l'Univers	051	14
52. Gestion des Techniques Urbaines	052	14
6. SCIENCES ÉCONOMIQUES, DE GESTION ET COMMERCIALES	D 06	15
61. Sciences Économiques, de Gestion et Commerciales	061	15
62. Sciences Économiques, de Gestion et Commerciales (Univ. EAK Constantine)	062	15
7. DROIT ET SCIENCES POLITIQUES	D 07	16-17
71. Droit	071	16
72. Sciences Politiques	072	17
8. LETTRES ET LANGUES ÉTRANGÈRES	D 08	18-19
81. Lettres et Langues Allemandes	081	18
82. Lettres et Langues Anglaises	082	18
83. Lettres et Langues Espagnoles	083	18
84. Lettres et Langues Françaises	084	19
85. Lettres et Langues Italiennes	085	19
86. Lettres et Langues Russes	086	19
9. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	D 09	20-21
91. Sciences Humaines	091	20
92. Sciences Sociales (Sciences de l'information et de la communication)	092	20
93. Sciences Humaines (Univ. EAK Constantine)	093	20
94. Sciences Sociales	094	21
95. Sciences Islamiques	095	21
96. Sciences Islamiques (Univ. EAK Constantine)	096	21
10. SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	D 10	22
11. ARTS	D 11	22
111. Arts plastiques, Arts dramatiques (Université de Djelfa)	111	22
112. Conservation du patrimoine (Université de Médéa)	112	22
113. Arts du spectacle (Université de Saida)	113	22
114. Arts du spectacle, Arts plastiques, Musique (Université de Mostaganem)	114	22
115. Arts du Cinéma (Université de Sidi Bel Abbès)	115	22
116. Arts plastiques, Arts du spectacle (Université de Tlemcen)	116	22
117. Études théâtrales	117	22
12. LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES	D 12	23
121. Langue et littérature Arabes	121	23
122. Langue et littérature Arabes (Univ. EAK Constantine)	122	23

13. LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES	D 13	24
131. Langue et Culture Amazighes (Université de Bejaia)	131	24
132. Langue et Culture Amazighes (Université de Tizi ousou)	132	24
133. Langue et Culture Amazighes (Université de Bouira)	133	24

II. LES DOMAINES OU FILIÈRES A RECRUTEMENT NATIONAL (LMD)	Code	Voir conditions d'accès dans la Circulaire, Page n°
1. SCIENCES ET TECHNOLOGIE		
Architecture et urbanisme (Université de Constantine 3)	F01	25
Mines (Université de Tébessa)	F02	25
Hydrocarbures et Chimie (Université de Boumerdès)	F03	25
Génie Électrique et Électronique (Université de Boumerdès)	F04	25
Aéronautique (Université de Blida)	F05	25
Génie maritime (USTO Oran)	F06	25
Génie de l'eau (USTO Oran)	F07	25
Génie électrique (Université de Bel Abbès)	F08	25
Mécanique et énergétique (Université de Bel Abbès)	F09	25
Travaux publics (Université de Bel Abbès)	F10	25
Génie Biomédical (Université de Tlemcen)	F11	25
Génie productique (Université de Tlemcen)	F12	25
Optique et mécanique de précision (Université de Sétif 1)	F13	25
Génie des polymères (Université de Sétif 1)	F14	25
Hydraulique (Université de Biskra)	F15	25
Hydrocarbures (Université de Ouargla)	F16	25
Industries pétrochimiques (Université de Skikda)	F17	25
Maintenance et sécurité industrielle (Université d'Oran)	F18	25
Hydraulique (Université de Béjaia)	F19	25
Hygiène et Sécurité Industrielle (Université de Batna)	F20	25
Ingénierie des transports (Université de Constantine 1)	F21	25
2. SCIENCES DE LA MATIERE		
Sciences de la Matière (U.S.T.H.B.)	K01	25
3.1. MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE		
Mathématiques et Informatique (U.S.T.H.B.)	L01	26
Mathématiques et Informatique (Université de Constantine 2)	L02	26
3.2. MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE		
Mathématiques appliquées (Université de Béjaia)	M01	26
4. SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE		
Nutrition et sciences alimentaires (Université de Chlef)	N01	26
Agronomie (Université de Biskra)	N02	26
Ecologie et environnement (Université de Khenchela)	N03	26
Agronomie (Université de Mostaganem)	N04	26
Foresterie (Université de Tlemcen)	N05	26
Agronomie (Université de Ouargla)	N06	26
Sciences infirmières (Université de Béjaia)	N07	26
Sciences infirmières (Université de Mostaganem)	N08	26

5. SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS		
Géologie et environnement (Université d'Annaba)	P01	26
6. SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES		
Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Univ. de Constantine 2)	R01	27
7. SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE (SYSTÈME CLASSIQUE)		
Nutrition et technologie Agro - Alimentaires (Université de Constantine 1)	S01	27
Sciences vétérinaires (Université de Constantine 1)	S02	27
Sciences Vétérinaires (Université de Batna)	S03	27
Sciences Agronomiques (Université de Batna)	S04	27

III. LES ÉCOLES PRÉPARATOIRES ET LES CLASSES PRÉPARATOIRES INTÉGRÉES. **Code** **Voir conditions d'accès dans la Circulaire, Page n°**

1. Écoles Préparatoires Sciences et Technique Le recrutement est national. Quatre sites de formation: Alger, Annaba, Tlemcen, Oran. Les candidats retenus peuvent être affectés dans l'un des quatre sites, quelque soit la wilaya de leur résidence	EP 1	28
2. Écoles Préparatoires Sciences Économique, Commerciale et Sciences de Gestion Le recrutement est national. Cinq sites de formation: Alger, Constantine, Annaba, Tlemcen, Oran. Les candidats retenus peuvent être affectés dans l'un des cinq sites, quelque soit la wilaya de leur résidence	EP 2	28
3. Classe préparatoire intégrée à l'E.N.S.A (ex E.P.A.U)	CP1	29
4. Classe préparatoire intégrée à l'E.S.I (ex I.N.I)	CP2	29

IV. LES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES: Accès en première année **Code** **Voir conditions d'accès dans la Circulaire, Page n°**

1. Technologie à l'École Nationale Supérieure de Technologie	EC1	30
2. Sciences vétérinaires à l'École Nationale Supérieure Vétérinaire	EC2	30
3. Sciences Agronomiques à l'École Nationale Supérieure Agronomique	EC3	30
4. Sciences de la Mer à l'École Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral	EC4	30

V. LES ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES Accès en première année. L'inscription définitive est précédée d'un entretien oral organisé par l'ENS concernée. **Code** **Voir conditions d'accès dans la Circulaire, Page n°**

1. Arabe (Maitre de l'Enseignement Primaire)	400	32
2. Français (Maitre de l'Enseignement Primaire)	401	32
3. Langue et Littérature Arabes (Professeur de l'Enseignement Moyen)	402	32
4. Langue Française (Professeur de l'Enseignement Moyen)	403	32
5. Langue Anglaise (Professeur de l'Enseignement Moyen)	404	32
6. Histoire-Géographie (Professeur de l'Enseignement Moyen)	405	32
7. Musique (Professeur de l'Enseignement Moyen)	406	32
8. Sciences Naturelles (Professeur de l'Enseignement Moyen)	407	33
9. Sciences Exactes (Professeur de l'Enseignement Moyen)	408	33
10. Informatique (Professeur de l'Enseignement Moyen)	409	33

11. Langue et Littérature Arabes (Professeur de l'Enseignement Secondaire)	410	33
12. Langue Française (Professeur de l'Enseignement Secondaire)	411	33
13. Langue Anglaise (Professeur de l'Enseignement Secondaire)	412	33
14. Histoire Géographie (Professeur de l'Enseignement Secondaire)	413	34
15. Philosophie (Professeur de l'Enseignement Secondaire)	414	34
16. Musique (Professeur de l'Enseignement Secondaire)	415	34
17. Sciences Naturelles (Professeur de l'Enseignement Secondaire)	416	34
18. Sciences Exactes (Professeur de l'Enseignement Secondaire)	417	34
19. Informatique (Professeur de l'Enseignement Secondaire)	418	34

VII- FILIÈRES DE FORMATION SUPÉRIEURE (SYSTÈME CLASSIQUE)	Code	Voir conditions d'accès dans la Circulaire, Page n°
1. Docteur en Médecine	700	36
2. Docteur en Pharmacie	701	36
3. Docteur en Médecine Dentaire	702	36
4. Docteur Vétérinaire	703	36

VI. LES AUTRES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES	Code	Consulter le site web de l'École
L'accès à ces écoles se fait sur concours national, ouvert aux candidats :		
1- Ayant fait deux années d'études dans une École ou une Classe préparatoire, parmi celles citées en annexe III ci-dessus.		
2- Inscrits en L3 (LMD), durant l'année en cours, déclarés titulaires de la licence, majors de promotion, dans les domaines : ST (Sciences et techniques), SM (Sciences de la matière), Maths, ou SECSG (Sciences économique, commerciale, et sciences de gestion), selon l'École.		
1. École Nationale Polytechnique (Alger)	ENSP	www.enp.edu.dz
2. École Nationale Polytechnique (Constantine)	ENSPC	www.enpc.dz
3. École Nationale Polytechnique (Oran)	ENSPO	www.enpo.dz
4. École Nationale Supérieure des Travaux Publics (ex. ENTP)	ENSTP	www.entp.edu.dz
5. École Nationale Supérieure de l'Hydraulique (ex ENSH)	ENSH	www.ensh.dz
6. École Nationale Supérieure des Mines et Métallurgie (Annaba)	ENSMM	www.ensmm.dz
7. École Nationale Supérieure d'Informatique (EX INI)	ESI	www.esi.dz
8. École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme	ENSA	www.epau-alger.edu.dz
9. École des Hautes Études Commerciales (ex INC)	EHEC	www.hec.alger.dz
10. École Nationale Supérieure de Commerce	ESC	www.esc-alger.com
11. École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée (ex INPS)	ENSSEA	www.inps-alger.dz
12. École Nationale Supérieure de Management	ENSM	www.mesrs.dz/ENSM
13. École Nationale Supérieure de Sciences politiques	ENSSP	www.enssp.net
14. École Nationale Supérieure de Journalisme et de Sciences de l'information	ENSJSI	www.ensjsi.com/
15. École Nationale Supérieure de Biotechnologie (Constantine)	ENSBIO	www.ensbio.dz

JE M'INFORME

Je prends le temps de me renseigner sur mon futur métier et la formation qui y prépare

Pour compléter ton information et répondre à tes questions et à tes éventuelles préoccupations sur tout aspect qui peut t'aider à faire les bons choix, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique met aussi à ta disposition :

- Le portail du nouveau bachelier 2012, accessible:
 - à partir des sites web dédiés : www.mesrs.dz www.orientation.esi.dz et www.esi.dz
 - ou directement à l'adresse www.mesrs.dz/bac2012
- Le forum de discussion, accessible à partir des mêmes sites ou à l'adresse: <http://forum.mesrs.dz>
- Les sites web de tous les établissements universitaires (accès possible via le site web : www.mesrs.dz)
Accéder à partir de la rubrique:

→ RÉSEAU UNIVERSITAIRE

- 47 Universités → Choisir l'université
 - 10 Centres Universitaires → Choisir le Centre universitaire
 - 4 Annexes → Choisir l'Annexe
 - 19 Écoles Nationales Supérieures → Choisir l'École
 - 5 Écoles Normales Supérieures → Choisir l'École
 - 10 Écoles Préparatoires → Choisir l'École
 - 2 Classes Préparatoires Intégrées → Choisir la Classe
- Les cellules d'information et de communication qui existent dans tous les établissements universitaires.
 - Les Portes ouvertes organisées, dès la proclamation des résultats du Baccalauréat, dans tous les établissements universitaires, et, au Palais des Expositions (Pins Maritimes) du 7 au 20 Juillet 2012, en marge de l'Exposition de la Mémoire et des Réalisations, organisée à l'occasion du Cinquantenaire de l'Indépendance.

MAINTENANT QUE JE SUIS BIEN INFORMÉ, JE PEUX ACCOMPLIR LES FORMALITÉS DE PRÉ INSCRIPTION

ETAPE 2 : J'ACCOMPLIS LES FORMALITÉS

J'entre dans le site dédié aux formalités d'accès aux études supérieures (Pré inscription, confirmation de la pré inscription, orientation et recours)

LE SITE WEB SERA OUVERT

Premièrement:
POUR LA PRÉ INSCRIPTION
du Lundi 09 juillet 2012
au Vendredi 13 juillet à 23.59

Deuxièmement:
POUR LA CONFIRMATION
du Samedi 14 juillet 2012
au Dimanche 15 juillet 2012
à 23.59



Troisièmement:
POUR L'AFFECTATION
ET LE RECOURS
du Dimanche 22 juillet 2012
au Mardi 24 juillet 2012
à 23.59

N'importe quel établissement universitaire te fournit l'accès gratuit aux sites consacrés aux formalités d'inscription universitaire. Tu peux aussi accéder aux sites dédiés, de chez toi ou d'ailleurs (cybercafés par exemple)

Chaque fois que tu voudras accéder à la plate forme de pré inscription, pour accomplir les formalités, ou pour prendre connaissance de toute information te concernant, tu dois saisir :

- Ton **NUMERO D'INSCRIPTION** (au Baccalauréat) dans la case **NOM D'UTILISATEUR**
- Ton **CODE PERSONNEL** dans la case **MOT DE PASSE**

Nous te rappelons qu'il te faut à tout prix préserver la confidentialité de ton code personnel. Tu éviteras ainsi la manipulation abusive du contenu de ta fiche de vœux (modification, destruction) pouvant résulter de l'utilisation de ton code personnel par une tierce personne.

J'imprime ma LISTE DES POSSIBILITES et la FICHE DE VŒUX « papier »

La **liste des possibilités** t'est fournie, à ta demande, pour t'aider à élaborer les dix (10) choix devant figurer dans la fiche de vœux que tu dois remplir en ligne. Pour t'éviter la perte d'un choix, et de réduire donc tes chances, le logiciel ne te permettra pas d'inscrire des vœux en dehors de ceux figurant dans la liste des possibilités. En effet, et conformément aux conditions générales et particulières définies dans la Circulaire ministérielle, il ne t'est pas possible de suivre une formation qui ne figure pas dans ta liste des possibilités.

Il t'est conseillé alors d'utiliser **la fiche de vœux « papier » qui est au milieu de ce Guide** pour préparer la fiche de vœux définitive que tu saisis et enverras en ligne. Ainsi, au moyen d'un crayon et d'une gomme, tu pourras t'exercer à faire plusieurs essais manuellement, après avoir effectué des visites sur sites, posé des questions aux personnes compétentes et recueilli leurs avis pertinents, etc...

**Je fais ma pré inscription en ligne, entre le 09 et le 13 juillet 2012 :
Je remplis et j'envoie ma FICHE DE VŒUX en ligne**

La pré inscription en ligne consiste à remplir le formulaire électronique (Fiche de vœux à dix cases correspondant à dix choix possibles) et à l'envoyer en ligne, et uniquement en ligne, entre le 09 et le 13 juillet 2012. Ce formulaire s'affiche dans le site dédié aux formalités d'accès aux études supérieures.

Une liste de vœux incomplète (nombre de vœux inférieur à dix), ou de vœux insuffisamment réfléchis, réduirait tes chances de recevoir une affectation désirée, voire risquerait de t'orienter vers une formation non souhaitée.

Il t'est aussi conseillé de vérifier que l'envoi électronique du formulaire a bien été réalisé : ne pas oublier de cliquer sur ENVOI et vérifier que le formulaire a bien été envoyé. Imprime une copie du formulaire que tu garderas comme accusé de réception.

Au moment de remplir la fiche de vœux, tu dois être extrêmement précis, et tenir compte des indications suivantes :

- Remplir les dix cases, en y mettant le code des formations que tu auras choisies.
- Porter ces codes par ordre décroissant, c'est à dire en partant du choix le plus souhaité (première case), au choix le moins désiré (10^{ème} case).
- Autant que possible, limite tes choix aux formations où tu as des chances réelles d'être admis, compte tenu de tes résultats au baccalauréat, des explications dispensées dans ce Guide et dans la Circulaire ministérielle, et des explications et conseils que tu auras obtenus, notamment auprès des personnes compétentes dans les établissements universitaires

A cet effet, tu voudras bien noter que l'accès à certains domaines et filières nécessite des moyennes relativement élevées. C'est pourquoi nous te conseillons de ne choisir que les formations pour lesquelles tes chances d'admission sont avérées.

- Si tu a choisi des filières soumises à test d'aptitude ou entretien, n'oublie pas de te renseigner auprès des établissements concernés, sur la date précise des épreuves (entre les 23 et 26 juillet 2012). En effet, il ne te faudra pas risquer de perdre une ou plusieurs formations possibles, du fait d'un chevauchement éventuel de dates d'épreuves. A cet effet, tes résultats seront affichés dans la plate forme.

Je procède, entre le 14 et le 15 juillet 2012, à la confirmation, en ligne, de ma pré inscription. Ou je modifie la fiche de vœux que j'avais remplie auparavant

Avant le traitement informatique de toutes les fiches de vœux envoyées lors de la période de pré inscription (du 09 au 13 juillet 2012), il t'est demandé de :

- Soit confirmer ta pré inscription, si tu ne veux pas modifier tes choix.
- Soit remplir une autre fiche de vœux, modificative. Dans ce cas, c'est cette deuxième fiche qui est prise en compte comme confirmation de ta pré inscription. Tes vœux envoyés la première fois sont annulés et remplacés par les vœux exprimés la deuxième fois.

A la réception par l'Administration de ta confirmation ou de ta modification, l'image de ta fiche de vœux, validée en vue du traitement national des fiches de vœux, sera affichée dans la plate forme.

Je prends connaissance de mon affectation, à partir du 22 juillet 2012

Dès la fin du traitement national des fiches de vœux, tu pourras prendre connaissance du résultat de ton orientation dans les sites web dédiés.

Il te sera alors possible d'imprimer la position de tes choix après le traitement national informatisé, ainsi que ton **BULLETIN D'AFFECTATION**,

J'introduis ÉVENTUELLEMENT un recours, entre le 22 et le 24 juillet 2012

Si aucun des dix choix que tu as formulés n'a pu être satisfait, une autre formation t'est proposée.

Si elle ne te convient pas, tu as le droit d'introduire un recours.

On te proposera encore une autre affectation, en conformité avec les règles définies dans la Circulaire ministérielle du 24 Mai 2012, et les moyennes définitives d'admission obtenues après le traitement national informatisé des fiches de vœux .

Je procède, entre le 26 et le 30 juillet 2012 au plus tard, à mon inscription définitive auprès de l'Établissement dans lequel j'ai été affecté

Tu dois procéder à ton inscription définitive, directement auprès de l'établissement vers lequel tu as été orienté, muni des pièces suivantes :

- Le bulletin d'affectation,
- L'original de ton attestation de réussite au baccalauréat (tu prendras la précaution d'en faire plusieurs copies certifiées conformes pour un usage futur),
- Deux extraits d'acte de naissance, dont l'un servira pour le dossier d'assurance sociale,
- Trois photos d'identité,
- Le reçu de versement des droits d'inscription.

Si tu as passé un test d'aptitude ou un entretien, l'établissement concerné doit te communiquer le résultat au plus tard 72 heures avant la clôture des inscriptions définitives. Au cas où tu es déclaré non admis, tu seras réorienté dans l'un des autres choix portés sur ta fiche de vœux. L'établissement d'accueil en première affectation est chargé de la procédure de la réorientation.

Je prends connaissance de la programmation des enseignements pour 2012-2013

A l'issue de ton inscription administrative, l'Établissement met à ta disposition la programmation des enseignements que tu entameras à la rentrée universitaire 2012-2013 (Programmes, modalités d'évaluation et de progression, calendrier, emploi du temps)

Je procède aux formalités d'accès aux œuvres universitaires

Dans le même établissement, l'Office National des Œuvres Universitaires met à ton service un guichet spécial pour les formalités nécessaires pour l'accès aux œuvres universitaires (Bourse, Transport, Restauration, Résidence). Tu pourras donc procéder sur le champ aux formalités d'usage.

ATTENTION !

Le 24 Juillet 2012, à 23:59,

Clôture des affectations et des recours en ligne

Le 30 Juillet 2012, à la fin de la journée,

Les Établissements universitaires clôtureront les inscriptions au titre de l'année universitaire 2012-2013

Fiche de vœux pour s'exercer (مسودة بrouillon)

Accès à la Préinscription

Introduisez votre Numéro d'Inscription ادخل رقم تسجيلك في البكالوريا

Introduisez votre Code Personnel ادخل رمزك الشخصي

1. Etat Civil الحالة المدنية A remplir en caractères latins

Nom اللقب

Prénom الإسم

Prénom du père اسم الأب

Nom de la mère لقب الأم

Prénom de la mère اسم الأم

Adresse العنوان

Commune البلدية

Daira الدائرة

Code postal الرمز البريدي

Wilaya الولاية

Numéro de portable رقم النقال

عنوان البريد الإلكتروني
Adresse électronique (E-mail)